

DELIBERATION
REUNION DU 23 SEPTEMBRE 2011

Convocation du 20 septembre 2011

Affichage du 30 septembre 2011

L'an deux mil onze, le 23 septembre, à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de CHARTAINVILLIERS, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Chantal BERNIER, Maire.

Étaient présents : A. BOUTIN, C. PICHOT, J. CHEUL, Adjoints,
S ANEST, G. BOUAZIZ, F. HARDY

Étaient absents excusés : T. BOUYER, S. CHANDELIER, M. GUIBERT-DAVAL,
O. DELORME, S. DROIT, J.C. LE BERRE

Étaient absents non excusés : X. JACOT, F. TANTY

Élection du secrétaire de séance

C. PICHOT est nommée secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la séance du 24 juin 2011

F. TANTY a fait savoir qu'il avait exprimé, concernant le transfert de compétence du syndicat de Changé à la Communauté de Communes, pour la cantine que : « notre souci premier est la pérennité de la cantine scolaire fréquentée par nos enfants ».

Aucune autre remarque n'étant faite par les conseillers présents, le compte rendu de la séance du 24 juin dernier est adopté à l'unanimité.

Le maire demande aux conseillers, qui acceptent, l'ajout d'un point à l'ordre du jour : l'autorisation d'ouverture d'une ligne de trésorerie ou de contracter un emprunt pour le financement des travaux du réseau d'eau, rue de l'Égalité.

Le maire propose de délibérer sur ce point en premier lieu.

Financement des travaux de renforcement du réseau d'eau potable, rue de l'Égalité

Le maire rappelle que le budget Eau / Assainissement prévoit un emprunt de 83.000 euros pour les travaux cités ci-dessus. Les subventions ont été demandées auprès du Conseil Général, mais ne seront probablement versées qu'en début 2012. Seul le fonds de concours de la Communauté de Communes pourrait nous parvenir d'ici la fin de l'année. En concertation avec F. TANTY, il paraît donc raisonnable d'envisager l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 50.000 euros, ou bien de contracter un prêt relais du même montant.

Le maire a contacté le Crédit Agricole, banque des collectivités locales, qui propose :

- Une ligne de trésorerie d'une durée d'un an, à taux variable (EONIA + 1,3 %, soit aujourd'hui 2,41 %),
- Un emprunt d'un an, au taux fixe de 2,25 %. C. BERNIER expose que cet emprunt pourrait être remboursé en février, au plus tard.

Les frais de dossier, dans l'un et l'autre cas, s'élèvent à 50 euros. Il n'y aura aucune pénalité en cas de remboursement anticipé. Le déblocage des fonds peut se faire par tranche de 10 000 € et peut être consolidé à tout moment.

Sur ces bases, le Maire propose de contracter un prêt sur 1 an en fonction du taux proposé. L'offre reçue est valable jusqu'au 18 octobre 2011.

Le Conseil, à l'unanimité, autorise le maire à contracter un emprunt de 50.000 euros, aux conditions mentionnées ci-dessus.

Demande de participation financière au F.D.A.I.C pour les travaux de voirie du Chemin de Berchères

Le maire expose qu'un courrier a été adressé au Conseil Général d'Eure et Loir, pour expliquer que les travaux de voirie de la rue de l'Avenir étaient moins élevés que prévus. Nous avons demandé à intégrer les travaux de voirie du Chemin de Berchères, (soit 3.672,50 euros H.T.) dans le versement de la subvention.

Cette réalisation n'était pas prévue en début d'année, mais a été rendue nécessaire par l'état de la voirie, suite aux intempéries hivernales, et à la demande des administrés de cette voie. Le maire précise que le cumul des deux factures est inférieur au devis proposé lors de la demande de subvention initiale.

Le Conseil Général semble d'accord sur le principe, mais demande une délibération du Conseil Municipal, pour suivre la procédure administrative, et scinder les deux réalisations.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite la participation financière du Conseil Général, au titre du F.D.A.I.C., pour les travaux de réfection de voirie du Chemin de Berchères, pour un montant de 918,13 euros.

Modification des statuts du S.D.E. 28

Le maire expose que le comité syndical du S.D.E. 28, a adopté le 1^{er} juin 2011 un projet de modification des statuts du syndicat.

Ce projet s'inscrit dans le souci d'apporter davantage de services aux collectivités, et a pour but :

- de faciliter le transfert des compétences optionnelles,
- de rendre possible la réalisation d'infrastructures de télécommunications par le syndicat à l'occasion de travaux réalisés simultanément sur le réseau de distribution publique d'électricité,
- de permettre, en cas de transfert de compétence, l'intervention du S.D.E. 28 en matière d'éclairage public dans un cadre juridique conforme à la réglementation en vigueur,
- de pouvoir proposer potentiellement diverses prestations de services.

Le conseil dispose d'un délai de trois mois à compter de la notification (25 juin) pour se prononcer. A défaut de délibération dans ce délai, la décision est réputée favorable.

A. BOUTIN évoque le développement de la fibre optique.

G. BOUAZIZ expose que les installations aériennes posent problème, notamment lors des tempêtes. Il demande également quelles peuvent être les prestations de services évoquées.

C. PICHOT évoque, notamment la création de InfoGéo 28, et A. BOUTIN explique que cette application permet de numériser les plans cadastraux des communes, afin de situer tous les réseaux lors de travaux. C'est un outil très utile, à un prix très peu élevé.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de modification des statuts du Syndicat Départemental d'Energies 28.

Tarifs communaux 2012

Un récapitulatif des tarifs proposés pour une application au 1^{er} janvier 2012 a été adressé à chaque conseiller .

Le maire propose de passer la participation de la commune aux classes de découverte à 4,50 euros par jour et par enfant. C. PICHOT pense qu'on peut monter ce tarif à 5,00 euros.

Le maire propose de ne pas toucher aux tarifs du cimetière, qui ont été augmentés le 22 octobre 2010. G. BOUAZIZ demande une explication quant au tarif de la concession trentenaire caveau (320 euros) et de la caserne trentenaire (420 euros). A. BOUTIN explique que la caserne est un ouvrage vendu fini sans autre aménagement pour l'administré, en revanche pour la concession en terre, les travaux restent à effectuer (caveau + monument).

Le maire précise que sur les quatre casernes dont dispose la commune, deux sont déjà vendues. Il faudra prévoir une extension lors de l'établissement du budget 2012, pour ne pas avoir à refuser de concession.

Concernant la publicité, aucune modification n'est proposée sur les tarifs actuels.

Pour la salle polyvalente, le Maire propose de relever de 10 euros :

- la location pour un habitant de la commune (soit 140 euros, au lieu de 130),
- la journée supplémentaire (soit 100 euros au lieu de 90 euros),
- la location pour un habitant hors commune (soit 200 euros, au lieu de 190),
- la journée supplémentaire pour un habitant hors commune (soit 120 euros, au lieu de 110),
- la demi-journée / nuit (soit 70 euros, au lieu de 65).

Par ailleurs, le maire propose de supprimer la prestation ménage, trop ambiguë. Un réaménagement du contenu du contrat de location est à prévoir dans ce sens.

C. PICHOT indique qu'elle aurait laissé tous ces tarifs inchangés, du fait de l'état de la salle polyvalente.

Elle demande si on ne peut pas relancer le dossier pour les locations en soirée. A. BOUTIN répond que le Tribunal Administratif pourrait peut-être accorder des aménagements d'horaires, mais qu'il y aurait très certainement d'importants travaux d'isolation à prévoir.

Pour les subventions, le maire propose de laisser les tarifs actuels en vigueur (changement au 22 octobre 2010).

C. PICHOT note que la subvention à la K'GNOTTE n'est que de 50 euros par an. Elle demande à nouveau de passer l'aide journalière aux familles dont les enfants partent en classes de découverte à 5 euros.

Elle propose également d'augmenter la subvention de la S.P.A. Il est décidé de verser plutôt une aide financière à la S.P.D.A., d'un montant de 15 euros.

Ces tarifs sont adoptés à l'unanimité des conseillers, sauf une abstention (G. BOUAZIZ pour l'aide aux classes de découverte).

Demande fonds de concours à la Communauté de Communes pour un concert

Le maire expose qu'un concert de Monsieur Rogers ESSE est organisé dans le cadre du repas des Carnutes, le 22 octobre prochain, à l'église de Chartainvilliers. L'autorisation d'utilisation de l'église a été demandée au diocèse ; la réponse ne nous est pas encore parvenue. Le maire ajoute qu'elle a réussi à faire baisser le prix de la prestation de 2.000 euros à 1.800 euros. La communauté de communes serait susceptible de verser à la commune une aide financière de 350 euros.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite une aide financière de la Communauté de Communes, pour l'organisation du concert à l'église, le 22 octobre 2011.

Modification des représentants de la commune au Syndicat de Pompage de la Région de Soulaire

Le maire rappelle qu'actuellement Janine CHEUL et Guy BOUAZIZ sont les délégués titulaires, et Alain BOUTIN, délégué suppléant. Ce dernier, s'étant proposé pour la fonction de vice-président au sein du syndicat, doit être nommé délégué titulaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Alain BOUTIN, en qualité de délégué titulaire de la commune, au sein du Syndicat de Pompage de la Région de Soulaire. Janine CHEUL devient déléguée suppléante, et Guy BOUAZIZ demeure délégué titulaire.

Fonds de solidarité pour le logement d'Eure-et-Loir : participation de la commune

Le maire fait lecture d'un courrier du Conseil Général, sollicitant la participation de la commune pour abonder le Fonds de Solidarité pour le logement. Ce fonds s'adresse aux personnes ou aux ménages éprouvant des difficultés particulières pour accéder à un logement décent et indépendant ou à s'y maintenir.

Janine CHEUL demande si la Communauté de Communes donne une participation. A notre connaissance, non.

Le Conseil Municipal, par 1 voix pour (C. PICHOT), 2 voix contre (S. ANEST et C. BERNIER), et 4 abstentions (A. BOUTIN, G. BOUAZIZ, F. HARDY et J. CHEUL) ne donne pas suite à cette demande.

A.BOUTIN exprime que le courrier est trop imprécis ; on ne sait pas comment sont reversées les aides.

C. BERNIER estime aberrant que le Conseil Général qui a la compétence d'aide au logement puisse demander une participation communale.

Questions et informations diverses

Le maire expose qu'elle a reçu avec A. BOUTIN, J. CHEUL et C. PICHOT une représentante de la B.D.E.L. pour l'informatisation de la bibliothèque. Il s'agirait de relier la commune au site Intranet de la B.D.E.L. Les lecteurs auraient la possibilité d'effectuer une pré-réservation des livres via le site Internet. Le dépôt serait fait à la bibliothèque.

La première année, l'investissement est de 800 euros, avec achat d'un ordinateur et d'une imprimante, ainsi que l'accès au logiciel B.D.E.L.

Il s'agit d'un contrat global négocié par le Conseil Général. L'ordinateur et l'imprimante mis actuellement à la disposition de la bibliothèque ne peuvent être utilisés.

Ensuite, chaque année la commune devrait s'acquitter de 400 euros pour le droit d'accès au référentiel B.D.E.L.

G. BOUAZIZ demande quel est l'intérêt d'un tel système ? J. CHEUL répond que c'est la réservation à partir de son domicile, mais elle ajoute qu'aucun délai de livraison n'est garanti.

Si l'on n'adhère pas à cette procédure, le bibliobus ne passerait plus qu'une fois par an.

A.BOUTIN regrette que la cotisation soit la même pour toutes les communes, quelle que soit la strate de population.

Le maire exprime que la commune ne donnera certainement aucune suite à cette demande d'informatisation.

A.BOUTIN expose qu'il y a eu un gros problème au niveau du poste de refoulement de la rue de Gallardon (qui reçoit l'ensemble des eaux usées du vieux village et repart vers la station d'épuration). La canalisation était, en effet, bouchée, et le premier regard est situé à 400 m, sans vérification intermédiaire possible. Il a donc fallu faire appel à l'entreprise FORCLUM, pour la pose de deux regards.

Ces travaux s'élèvent à environ 3.500 euros, qui ne sont pas prévus au budget. S'agissant d'une réfection de voirie récente sur cette rue départementale, la D.D.T. a émis des réserves, et a surveillé la remise en état provisoire de la chaussée. Lors des enrobés de la rue de l'Egalité, il sera procédé à la réfection définitive.

Par ailleurs, les perturbations continuent au poste de refoulement, puisque les deux pompes disjonctent tour à tour, et très régulièrement. Les devis de l'entreprise TERNOIS font apparaître un montant de 1.500 euros pour une réparation, et 1.900 euros pour un remplacement de la pompe, solution qui sera retenue. C. BERNIER exprime que trois pompes ont été changées en un an.

Une information sur l'utilisation du réseau d'assainissement sera de nouveau faite auprès des administrés.

La rue Jean Moulin a reçu un nouveau revêtement. C. BERNIER exprime que dès 2013 les dépenses de voirie sur les routes départementales à l'intérieur de la commune seraient à la charge de la commune.

Nous n'avons pas encore reçu les résultats de l'étude de comptage de véhicules. Une relance a été faite dans ce sens auprès du Conseil Général

A la demande de G. BOUAZIZ, C. BERNIER exprime que les bus scolaires sont maintenus dans l'immédiat pour le midi. Une réunion du syndicat scolaire est programmée le 4 octobre prochain.

Les travaux de renforcement du réseau d'eau potable, rue de l'Egalité, se déroulent dans les meilleures conditions.

Tour de tapis

G. BOUAZIZ : trouve que l'aire de jeux est pauvre en jeux. De plus, certains enfants n'utilisent pas forcément des jeux adaptés à leur âge. Certaines installations comportent des inscriptions obscènes. Il demande s'il est prévu de renouveler des jeux. A. BOUTIN répond que l'an prochain, il faut déjà prévoir un contrôle APAVE. C. BERNIER répond que cette demande sera vue lors de l'établissement du budget 2012.

C. PICHOT : demande si le cendrier prévu dans la cour de la mairie sera bientôt posé. Oui, l'achat est programmé.

La séance est levée à 22 h 30.